

Braccio, Nadia

De: Caroline Séguin – ACEF <cseguin@aceflanaudiere.ca>
Envoyé: 6 janvier 2026 14:26
À: Greffe
Objet: Opposition à l'imposition de frais pour la facture papier – R-4307-2025

Avertissement: Ce message provient de l'extérieur de la Régie et pourrait être malicieux. Attention aux hyperliens et aux pièces jointes. En cas de doute communiquez avec les Services informatiques.

Par la présente, notre organisme souhaite porter à votre attention certains éléments que nous estimons importants dans le cadre de l'actuelle cause tarifaire.

Nos remarques portent sur la demande du Distributeur visant à imposer des frais de 1,40 \$ pour chaque facture papier envoyée par la poste (R-4307-2025, volet 1). Nous estimons que cette demande est injuste et inéquitable, puisqu'elle désavantage de manière disproportionnée les ménages vulnérables et à faible revenu, pour qui un tel changement entraînerait des impacts négatifs concrets.

Avoir accès à un ordinateur ou à internet ne signifie pas être capable d'utiliser les équipements ou comprendre les procédures. De nombreuses personnes vivent des difficultés avec le numérique qui vont au-delà de la question du coût financier que représente l'achat d'un ordinateur ou l'abonnement à des données cellulaires. Elles peuvent avoir du mal à utiliser Internet, un ordinateur, une tablette ou un cellulaire. D'autant que les factures sur petits appareils sont difficiles à interpréter et que l'information y est affichée en tout petit et seulement en partie. Ces personnes n'auront plus le moyen de suivre leurs factures/paiements facilement.

Cette situation est loin de concerner uniquement les personnes âgées de plus de 75 ans. On peut penser aux personnes peu alphabétisées et en situation de pauvreté, aux personnes immigrantes, aux personnes qui ne parlent pas français ou anglais, aux personnes en situation de handicap. Des personnes âgées, oui, mais aussi des jeunes. Ces personnes ont le droit d'avoir accès aux informations qui les concernent. Elles sont parties prenantes de la société et ne devraient pas être punies pour leurs difficultés avec le numérique. Encore moins par Hydro-Québec qui est, rappelons-le, une société d'État.

Pour ces raisons, nous recommandons à la Régie de l'énergie de refuser la demande d'Hydro-Québec. Dans un contexte d'augmentation des inégalités sociales, il apparaît essentiel de protéger les ménages vulnérables, pour lesquels la facture d'électricité représente déjà un fardeau important.



Lanaudière

200 de Salaberry, bureau 124
Joliette (Québec) J6E 4G1

Caroline Séguin
Responsable des communications

T. 450 756-1333 #222

T. 1 866 414-1333

F. 450 759-8749



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre ; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

